



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 18 avril 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 avril 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. PARDANAUD, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme DUQUE, Mme MEFTAH, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, et M. Mickaël DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme FAULE, Mme DIMPRES, M. PARDANAUD, M. BOURDOUNE et M. Alain DEDIANNE.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI

N° 2024-055 : REGIE DE RECETTES CAMPING DU PONT PICOT – MODIFICATION DES CONTRATS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la proposition de modification des contrats de location s'agissant des mobil homes et des pods.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes des contrats de location des mobil home et des pods de la régie de recettes du camping du Pont Picot tels que présentés en séances et annexés à la présente délibération.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

CONTRAT DE LOCATION

Loueur :

CAMPING DU PONT PICOT

RUE DE CHEVROCHES

58500 CLAMECY

☎ 03.86.27.05.97 ou 07.86.86.14.31

Mail : clamecycamping@orange.fr

Camping de tourisme, 66 emplacements
Autorisation Préfectorale du 06 Octobre 1997
N° Site : 215 800 798 000 13

Date :/...../2024

LOCATAIRE :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....

Portable.....Portable.....

Mail.....

HEBERGEMENT :

- **POD N°1** (POD sans sanitaire, 1 chambre, 2 couchages de 1 personne, chauffage, couvertures, oreiller, superficie 6m2 environ, terrasse)
- **POD N°2** (POD sans sanitaire, 1 chambre, 2 couchages de 1 personne, chauffage, couvertures, oreiller, superficie 6m2 environ, terrasse)

RESRVATION :

Séjour duau.....

PARTICIPANTS :

Adultes.....Enfants.....

PRIX :.....Euros

Les frais de réservation, eau, électricité sont compris

Taxe de séjour en sus

CONFIRMATION DE RESERVATION :

Pour confirmer votre réservation et la rendre définitive, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un chèque deEuros à l'ordre du Trésor Public.

REGLEMENT ET CONDITIONS D'ANNULATIONS :

La réservation n'est définitive qu'après confirmation écrite et règlement d'un acompte demandé. Le solde doit être versé à l'arrivée.

-Annulation 2 mois avant le début du séjour : remboursement de l'acompte sans justificatif.

-Annulation entre 1 et 2 mois avant le début du séjour : avoir valable 18 mois à compter de la date d'annulation.

-Annulation moins de 1 mois avant le début du séjour : aucun remboursement.

Attention :

Tout remboursement effectué par mandat administratif nécessite plusieurs semaines.

Après avoir pris possession de votre location, tout départ anticipé ne donnera aucun droit à un quelconque remboursement.

Dans le cas d'une annulation par le camping en l'absence de faute du consommateur, la totalité des sommes versées d'avance sera restituée par ce dernier.

HEURE D'ARRIVEE : à partir de 15 heures.

HEURE DE DEPART : jusqu'à 11 heures.

CAUTION :

Chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire détaillé. Une caution de 80.00 Euros Est demandée à l'arrivée et restituée à votre départ.

NETTOYAGE :

Le ménage du logement devra être fait avant le départ.

Si le ménage n'est pas effectué par l'occupant (ou s'il est insuffisant selon l'appréciation du gérant) le chèque de caution sera encaissé.

ANIMAUX :

Les animaux ne sont pas admis dans les résidences mobiles.

ASSURANCES :

Le locataire est responsable des dégâts commis et pour cela devra prévoir une extension << villégiature >> sur son contrat d'assurance habitation principale.

DATE :

Signature précédée de la mention << lu et approuvé >>

Sans réponse de votre part au présent contrat dans un délai de quinze jours, la réservation sera annulée.

CONTRAT DE LOCATION

Loueur :
CAMPING DU PONT PICOT
RUE DE CHEVROCHES
58500 CLAMECY

 **03.86.27.05.97 ou 07.86.86.14.31**
Mail : clamecycamping@orange.fr

Camping de tourisme, 55 emplacements
Autorisation Préfectorale du 06 Octobre 1997
N° Site : 215 800 798 000 13

Date :/...../2024

LOCATAIRE :

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Code Postal.....Ville.....
Portable 1.....Portable 2.....
Mail

HEBERGEMENT :

- N° 4 et 5 *O'HARA 4-6 personne, 2 chambres*
 (1 grand lit, 2 petits lit, 1 lit tiroir 120cm) 1 terrasse
- N° 6 *O'HARA 6-8 personne, 2 chambres*
 (1grand lit, 2 petits lit, 1 lit tiroir 120cm) 1 terrasse
- N° 8 *O'HARA 4-6 personnes, 2 chambres*
 PMR *(1 grand lit, 2 petit lits, 1 convertible) 1terrasse*

Toutes les résidences locatives sont meublées et totalement équipées avec chauffages électrique.

Les chambres avec couvertures et oreillers.

Les cuisines avec réfrigérateur, micro-ondes, plaques de cuissons, vaisselles.....

Les sanitaires avec douche, lavabo, WC (les serviettes de toilettes ne sont pas fournies.

Les terrasse avec mobilier de jardin.

RESERVATION :

Séjour duau.....

PARTICIPANTS :

Adultes.....Enfants.....

PRIX :.....Euros

Les frais de réservation, eau, électricité sont compris

Taxe de séjour en sus

CONFIRMATION DE RESERVATION :

Pour confirmer votre réservation et la rendre définitive, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un chèque deEuros à l'ordre du Trésor Public, sous 15 jours.

CONDITION D'ANNULATION POUR LES LOCATIONS :

La réservation n'est définitive qu'après confirmation écrite et règlement d'un acompte demandé. Le solde doit être versé à l'arrivée.

-Annulation 2 mois avant le début du séjour : remboursement de l'acompte sans justificatif.
-Annulation entre 1 et 2 mois avant le début du séjour : avoir valable 18 mois à compter de la date d'annulation.

-Annulation moins de 1 mois avant le début du séjour : aucun remboursement.

Attention :

Tout remboursement effectué par mandat administratif nécessite plusieurs semaines.

Après avoir pris possession de votre location, tout départ anticipé ne donnera aucun droit à un quelconque remboursement.

Dans le cas d'une annulation par le camping en l'absence de faute du consommateur, la totalité des sommes versées d'avance sera restituée par ce dernier.

***HEURE D'ARRIVEE : à partir de 15 heures.
HEURE DE DEPART : jusqu'à 11 heures.***

CAUTION :

Chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire détaillé. Une caution de 300.00 Euros Est demandée à l'arrivée et restituée à votre départ.

NETTOYAGE :

Un second chèque 80 € pour le ménage est demandée à l'arrivée. Le ménage du logement doit être effectué en totalité, y compris cuisine, WC, salle de douche et terrasse. Si le ménage n'est pas effectué par l'occupant (ou s'il est insuffisant selon l'appréciation du gérant) le chèque de caution sera encaissé.

ANIMAUX :

Les animaux ne sont pas admis dans les résidences mobiles.

ASSURANCES :

Le locataire est responsable des dégâts commis et pour cela devra prévoir une extension << villégiature >> sur son contrat d'assurance habitation principale.

DATE :

Signature précédée de la mention << lu et approuvé >>

Sans réponse de votre part au présent contrat dans un délai de quinze jours, la réservation sera annulée.